Le SENAT.

(FRANCHI PAR L'EDITEUR

VOL. VIII. MANITOBA. No. 22.

LE METIS

DIEU ET MON DROIT.

REDIGE PAR UN COMITE DE REDACTION. | ST. BONIFACE, JEUDI, 28 NOVEMBRE 1878.

La Pharmacie de la Cite.

TROTT & MELVILLE,

(Membres du College de Pharmacie d'Ontario.)

BLOCK MCKENNY, GRANDE RUE.

SAVON DE TOILETTE.

Lubin,
Glycerine de Sarge,
Mie
Brown Windsor,
Pummice,
Farine d'Avoine,
Carbolique,
Silver & Barber's Favorite.
Genuine Yankee Tar.

PARFUMS.

Lubin,
Atkinson,
Piver,
Eugene Rimmel,
Princesse,
Lavende,
Eau de Floride,
Cologne (double),
" No. 4,
" Wicker,
" Verre coupé,
" véritable Johann Maria Earina

Un Assortiment Complet de Medecines Brevetees.

Nous fesons une spécialite de la fourniture aux detaillants de toutes nos marchandises à des prix plus bas que ceux que l'on a jamais offerts dans la Province.

Souvenez-vous de l'Enseigne du Pilon d'Or

Winnipeg, 20 Sept., 1877. jno

Succession Stanislas Desrosiers.

—(oo)—

Toutes personnes ayant des réclamations contre la dite succession sont par le present notifiées de les presenter, d'ici à deux semaines, au soussigne.

J. DUBUC.
Procureur de l'Administrateur

St. Boniface, 16 Mai, 1878.

BEATTY

BEATTY Celebrated Golden Tongue PARLOR ORGANS
ELEGANT STYLES, with valuable Improvements, New and Beautiful Solo Stops. Over One Thousand Organists and Musicians endorse these organs and recommend them as strictly First-Class in Tone, Mechanism and Durability. Warranted for six years. Newspaper free. Address DANIEL F. BEATTY, Washington, N. J., U. S. A.

CLERGYMEN AND SCHOOL TEACHERS. You can easily increase your salary by devoting a very small portion of your leisure time to my interest. I do not expect you to canvass for my celebrated Beatty's Pianos and Organs unless you see fit to; but the service I require of you is both pleasant and profitable. Particulars free. Address DANIEL F. BEATTY, Washington, New Jersey, United States of America.

SIGN PAINTERS wanted in every section of the United States and Provinces to answer this advertisement. Paper free. Address DANIEL F. BEATTY, Washington, New Jersey, U. S. America.

U can buy first-class Pianos and Organs cheaper of DANIEL F. BEATTY, Washington, New Jersey, than of any other establishment in the United States. Why? Because he sells only for cash, takes no risks and has no book accounts. Every instrument fully warranted for six years as strictly first-class, and sent on from 5 to 15 days' test trial, money refunded and freight paid both ways by him if they are unsatisfactory. Send for Illustrated Advertiser and read testimonials from his patrons, some of whom you may know. Illustrated Newspaper sent free. Address DANIEL F. BEATTY, Washington, New Jersey, United States of America.

CONSOMPTION

GUERIE POSITIVEMENT.

Tous ceux qui souffrent de cette maladie et qui sont desireux de se guérir devraient essayer les CELÈBRES POUDRES CONSOMPTIVES DU Dr. KISNER'S.

Ces poudres sont les seules qui soient connues pour guerir tous les maux de GORGES et les maladies de POUMONS. Afin de convaincre que nous cherchons pas à vous tromper nous vous en enverrons *Gratis, port payé*. UNE BOITE.

Nous n'avons pas besoin de votre argent jusqu'à ce que vous soyez parfaitement convaincus de la guerison que ces poudres auront produite : Si votre vie vaut la peine d'être sauvee, ne negligez pas de faire l'essai de ces remèdes, qui vous guerira certainement.

Prix ; une grande boite $3.00, expédiee dans n'importe quelle partie des Etats-Unis et du Canada par la malle sur reçu du prix ci-haut mentionné.

S'adresser

ASH & ROBBINS,
360 Rue Fulton, Brooklyn, N.Y.

24 Mai, 1877. 1aa

EMPLATRES POREUSES PERFECTIONNEES DE CAOUTCHOUC A LA BELLADONE DE MITCHELL.

Jamais il n'y a eu comme à présent autant de maladies gueries par les applications exterieures. Il est notoire que plus de la moitie du monde se sert d'emplâtres ordinaires.

Les principaux ingrédients qui entrent dans la composition de ces emplâtres Mitchell sont la gomme Olibanum, le caoutchouc et la poix de bourgogne, et mêlee avec les gommes purement medicinales, forme l'un des moyens les plus puissants pour cicatriser les plaies.

Ces emplâtres, de l'aveu de tous ceux qui s'en sont servi, agissent plus promptement qu'aucune autre, et l'application d'une seule vaut plus que cent autres ordinaires. Les autres emplâtres sont lentes et exigent d'être toujours appliquees pour guerir : il en est autrement de celle-ci qui soulagent instantanément.

Elles jouissent de toutes les proprietés calmantes, rechauffantes et fortifiantes des autres emplâtres. Grand nombre de personnes qui ont ete gueries de rhumatisme très douloureux, douleurs de rognons, ad poitrine ou de côte, sont d'avis qu'elle le doivent aux qualites electriques possédées par ces emplâtres.

Elles sont douces et molles tout en étant très-adherentes ; guerissent à cout sûr de douleurs de reins, de côte et d'estomac ; sont sans pareilles pour les rhumes invéterés, et previennent souvent la consomption. Quelques uns mêmes croient qu'ils ont et gueris d'une consomption ancienne et bien definie.

Preparées par GEORGE E MITCHELL, Lowell, Mass.

En vente chez tous les pharmaciens.

9 Juillet 1877. 1-A.

Chemin de Fer Pacifiq. Canadien.

LES SOUSSIGNÉS ont reçu instructions de Thomas Nixon, Ecr., de vendre par,

ENCAN PUBLIC,

aux Ecuries du Pacifique Canadien à Winnipeg.

SAMEDI, LE 20 JUILLET

A 2 HEURES P.M.

40 Chevaux :
1 Gros Wagon Stage pour service de diligence :
1 Lot de fil de fer à télegraphe, le fil est bon pour clôturer.

W. DUFOUR & CIE.,
Encanteurs

Winnipeg, 18 Juillet, 1878

BEATTY

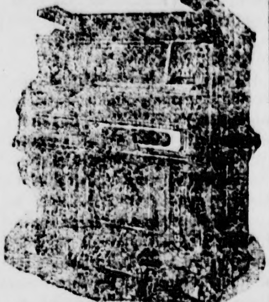

BEATTY Celebrated Golden Tongue PARLOR ORGANS
ELEGANT STYLES, with valuable Improvements, New and Beautiful Solo Stops. Over One Thousand Organists and Musicians endorse these organs and recommend them as strictly First-Class in Tone, Mechanism and Durability. Warranted for six years. Newspaper free. Address DANIEL F. BEATTY, Washington, N. J., U. S. A.

CLERGYMEN AND SCHOOL TEACHERS. You can easily increase your salary by devoting a very small portion of your leisure time to my interest. I do not expect you to canvass for my celebrated Beatty's Pianos and Organs unless you see fit to; but the service I require of you is both pleasant and profitable. Particulars free. Address DANIEL F. BEATTY, Washington, New Jersey, United States of America.

SIGN PAINTERS wanted in every section of the United States and Provinces to answer this advertisement. Paper free. Address DANIEL F. BEATTY, Washington, New Jersey, U. S. America.

U can buy first-class Pianos and Organs cheaper of DANIEL F. BEATTY, Washington, New Jersey, than of any other establishment in the United States. Why? Because he sells only for cash, takes no risks and has no book accounts. Every instrument fully warranted for six years as strictly first-class, and sent on from 5 to 15 days' test trial, money refunded and freight paid both ways by him if they are unsatisfactory. Send for Illustrated Advertiser and read testimonials from his patrons, some of whom you may know. Illustrated Newspaper sent free. Address DANIEL F. BEATTY, Washington, New Jersey, United States of America.

VENEZ-VOYEZ-ACHETEZ

A l'Ancienne Place !

MAGASIN D'EPICERIES

DE SAINT BONIFACE.

—o—

M. EDOUARD PRINCE ayant acheté le fond de Magasin de MM. Geo. Roy et Cie., consistant en un assortiment general d'épiceries de choix, à l'honneur d'en informer ses amis et les nombreuses pratiques qui favorisaient l'ancien proprietaire. Les marchandises sont toutes de première qualité, et les citoyens de St. Boniface, n'auront pas besoin de traverser la Riviere pour aller à Winnipeg, attendu que ses prix sont plus bas que ceux des marchands de Winnipeg.

Venez faire une visite, afin de juger par vous-mêmes.

ED. C. PRINCE,

St. Boniface, 2 Mai, 1878.

Epargnez votre Argent.

en achetant comptant.

LA MANUFACTURE DE CAROSSE & SLEIGH DE MANITOBA

le et après ce jour ferrera les chevaux pour 50 cts. par fer comptant, ou 60 cts. à credit, et fera tout autre genre d'ouvrages à bas prix.

C'est maintenant le temps d'envoyer vos commandes pour Cutters, Sleighs, &c., aussi pour raccommodages à temps pour les premières neiges.

Tout ouvrage garanti.

THOMAS LUSTED.

N.B.—On échangera une douzaine de petits wagons legers, Buggies et voitures à planches (*buckboards*) pour du ble ou des droits d'enfants Metis.

j-n-e T. L.

A BON MARCHE !

Grande Nouvelle

MAGASIN NOUVEAU.

—o—

M. A. Lasalle informe ses amis et le public en generale de la Province qu'il vient d'ouvrir un magasin d'epiceries, en general à St. Boniface vis-à-vis de G. Desautels.

On trouvera entr'autre à son magasin les effets suivants.

THÉ ET CAFE
SUCRE
LARD
TABAC
JAMBON ET BACON
ŒUFS ET BEURRE FRAIS
ETC, ETC, ETC.

De plus M. A. Lasalle sollicite le patronage de tous les canadiens qui viennent à Manitoba.

VENEZ EN FOULE

Acheter au magasin a bon marche.

A. LASALLE

St. Boniface 25 Avril 1878.

Avis.

—(o)—

Avis est par les présentes donné que le nombre requis de résidents et franc tenanciers du township 13, rang 2 Est du Meridien Principal, ont présenté une pétition au Lieut. Gouverneur en Conseil pour obtenir la permission de s'organiser en municipalité, en vertu de la 38e Vict. Cap. 31 des Statuts de Manitoba.

J. ROYAL,
Secrétaire-Provincial

BEATTY

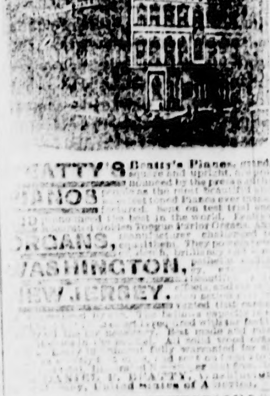

BEATTY'S Beatty's Pianos, grand, square and upright, pronounced by the press and the profession as the most beautiful and sweetest toned Pianos ever manufactured. Sent on test trial and pronounced the best in the world. Beatty's celebrated Golden Tongue Parlor Organs. Any manufacturer challenged to equal them.

PIANOS ORGANS, WASHINGTON, NEW JERSEY.

ORGANS, BEATTY PIANOS.

chemin de Fer Pacifique canadien

—(o)—

SOUMISSIONS POUR REMISE DE LOCOMOTIVES

Des Soumissions pour Remise de Locomotives à Selkirk seront reçues à ce bureau jusqu'à samedi midi le 13 Juillet 1878 pour la construction d'une Remise de dix machines, sur les terrains de la Station de Selkirk, Province de Manitoba.

On peut voir les plans, devis, formules de soumissions et obtenir les autres renseignements aux bureaux de l'Ingénieur du District à Winnipeg, ou de l'Ingénieur-en-Chef à Ottawa.

On avertit les contracteurs que nulle soumission ne sera considérée qui ne sera pas strictement d'accord avec les formules imprimees, et dans le cas d'associés, à moins que la signature, le domicile, et la profession de chaque associé ne soient indiqués dans la soumission.

On exigera un dépôt de 5 par cent sur la somme totale du contrat pour en assurer l'execution.

A la soumission devront être attachées les signatures de deux cautions solvables et responsables, demeurant en Canada, et disposées à garantir l'exécution de toutes les conditions et de l'ouvrage indiqué au contrat.

Le departement ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Par ordre

F. BRAUN.
Secrétaire.

Dépt. des Travaux Publics,
Ottawa, 7 Mai, 1878.

Mis a l'Enclos.

DE ST BONIFACE.

Un cheval sous poil rouge, âgé d'environ huit (8) à dix (10) ans ayant les deux pattes de derrière blanche et celle de devant à gauche blanche. Le proprietaire est prie de venir le reclamer en payant les frais.

R. G. DESAUTELS.
Gardien d'enclos

St. Boniface, 4 Juillet, 1878.

IMPOUNDED.

At the pound of St. Boniface a red horse aged about eight or ten years old with a white spot on the forehead, and the two back legs white. The owner can have the same by proving property and paying expenses.

R. G. DESAUTELS.
Pound Keeper

St. Boniface, July 4th, 1878. 3t

NOUVELLE LIGNE

Nouveau Stage !

LE SOUSSIGNE a l'honneur d'informer le public voyageur qu'il vient d'ouvrir une Ligne de Stage entre Winnipeg et le Lac des Bois.

Le premier départ aura lieu Jeudi prochain le 7 Juin courant, du *Grand Central Hotel*, de Winnipeg, à 7 heures A.M.

La diligence continuera de faire ce trajet tous les Jeudis de chaque semaine, au point et à l'heure ci-haut mentionné.

Pour plus amples informations s'adresser à
W. R. SINCLAIR,
Propriétaire
ou à PH. GARNOT,
Agent.

St. Boniface, 30 Juin, 1878.

LE "METIS."

Jeudi, 28 Novembre, 1878.

Nos lecteurs verront plus loin une liste des noms les plus influents et les plus respectables des electeurs de St. François Xavier favorables à la candidature de l'Hon. M. Royal Elu deux fois par acclamation, M Royal se présente de nouveau dans cette division électorale où il compte autant d'amis personnels que d'electeurs.

Nous avons appris avec plaisir que M. P. Thibault, de St. Jean Baptiste, s'est généreusement effacé pour faire place à M Taillefer dans la division électorale de Ste. Agathe. M Thibault, par ses qualités avait su se faire beaucoup d'amis parmi ses compatriotes, et sa candidature s'annonçait dès le début avec quelques chances de succès dans une partie du comté Il a compris et ses amis avec lui que M Taillefer se présentait dans des conditions bien plus avantageuses; et les choses se sont passées comme elles doivent le faire lorsque l'union et le patriotisme s'en mêlent. Nous en félicitous nos amis de St. Jean Baptiste, de St Pie de Ste. Agathe et de St. Joseph. C'est l'union qui fait notre force.

L'Hon. M. Langevin, membre du ministère de Sir John et Maitre général des Postes, a été élu par acclamation dans la ville des Trois Rivières. On sait que Manitoba comte dans MM. Langevin et Masson des amis aussi influents que dévoués.

Les dépêches télégraphiques nous apprennent l'arrivée à Halifax du successeur de Lord Dufferin, S. E le marquis de Lorne et son auguste compagne la Princesse Louise Le navire est entré en rade samedi dernier, 23. et le débarquement des illustres voyageurs s'est fait lundi le 25 au milieu des plus grandes réjouissances. LL. EE. le marquis et la princesse se sont mises en route le lendemain, hier pour Ottawa par le chemin de fer Intercolonial.

L'auditeur de la Province, M. Alex. Begg, vient de publier, par ordre, une brochure sur les dépenses publiques faites respectivement par Clarke et par l'hon. M. Davis durant leur administration. L'ouvrage se compose d'une suite de tableaux comparatifs des plus instructifs sur la manière dont Clarke a trouvé moyen d'endetter en trois ans et demi la Province de $158,386, sans aucun bénéfice pour le public. L'administration Davis-Royal, durant la même période a réussi au contraire à augmenter de près de $30,000 le revenu annuel de la Province, sans s'endetter d'un seul sou. La somme de travaux accomplis par le Gouvernement sous l'hon. M. Davis a été plus considérable que sous Clarke; il y a eu plus de chemins et de ponts de faits; il y a eu plus de législation, et il y a eu plus de contentement et de tranquilité générale.

Sous prétexte de *police secrète* et *d'indictments* ou services professionnels, Clarke s'est fait payer à lui même en trois ans et demi la somme de $27,662,79 En d'autres termes, les deux tiers de cette somme ont été payés sans qu'il y ait eu la moindre valeur donnée en échange.

Sous prétexte d'une *police secrète* qui n'a jamais existé. Clarke a reçu $7,992.70. Inutile de dire que jamais sous l'hon. M. Davis il n'y a eu ni un sou, ni besoin qu'un sou fût dépensé à cette fin.

Clarke, outre son traitement de $2,000 comme Procureur-Général, retirait encore à chaque terme de la cour des sommes variant de $625 à $1950 Le total de ses *indictments* de 1871 à 1874 s'est élevé à $8,675.00. Sous l'Hon. M. Davis, le même service n'a atteint que la somme de $3101,70. soit un tiers environ. Et cependant, il faut se rappeler que sous Clarke la province n'avait pas le tiers du chiffre de population qu'elle a aujourd'hui, et que parconséquent, toutes choses égales d'ailleurs, il aurait dû y avoir deux tiers de moins de criminels qu'à présent. Le *Free Press* appelle *legalized robbery*--vol légalisé—les argents que Clarke a ainsi retirés.

Sous Clarke, les frais d'impressions anglaises et françaises, pour la même quantité d'ouvrage que sous l'Hon. M. Davis, se serait élevé à $20,000 de plus: la papeterie a coûté $1478 22 de plus que sous l'hon. M Davis malgré l'augmentation progressive des services administratifs en 1874, 1875, 1876 et 1877.

Le gouvernement de l'hon. M. Davis a donné $5,000 de plus que Clarke aux Hopitaux, $2993 de plus à l'éducation, augmenté l'octroi à l'Agriculture, et réduit notablement les dépenses de la législation des bureaux publics, de l'administration de la justice, des impressions, de la papeterie, et de diverses autres branches du service public.

Tel est le bilan officiel des deux administrations dressé d'après des données authentiques et qui font de la brochure de M. Begg un document des plus intéressants dans la lutte actuelle.

Il est inutile de rappeler que le gouvernement responsable n'existait pas dans la Province du temps où Clarke pillait le trésor public, que chaque ministre était roi et maitre absolu dans l'administration de son département, et que ce fut les Hon. MM. Davis et Dubuc, qui par leur motion du 3 juillet 1874, mirent fin à ce système bâtard et arrachèrent la Province à une banqueroute déjà commencée. L'Hon. M. Girard eut le merite et l'honneur de former le premier gouvernement responsable dont le fanatisme de M. Hay amena cinq mois après la dissolution, et qui fut remplacé par le Cabinet des Hon. MM. Davis et Royal

Le *Free Press* d'aujourd'hui publie une nouvelle lettre de l'Hon M. Royal en réponse aux mensonges effrontés et aux odieuses accusations de la *Gazette* de Clarke de samedi dernier. M. Royal met pour la troisième fois ce journal scandaleux au defi de prouver ses avances, sans en obtenir autre chose que de nouvelles insultes.

Le but de Clarke en cela est de rendre le parti français odieux à nos amis les anglais afin d'entraver la formation et l'existence d'aucun gouvernement honnête et modéré. Après avoir essayé de nous désunir, il tâche de calomnier nos chefs de manière à semer le soupçon et la défiance dans nos rangs.

Jusqu'ici il n'y a à peu près que ce pauvre Martin qui se soit séparé de nous pour faire la besogne de Clarke, après avoir pendant les quatre dernières années fait la besogne de Cornish. Mais l'individu est tellement borné; il lui est tellement impossible de comprendre le moindre bon sens que nous le croyons de bonne foi dans ses actes de folie. Il répète comme un perroquet les choses les plus insensées que ses amis Clarke et Cie. lui fourrent dans la tête, sans s'apercevoir que tout le monde rit de lui ou le prend en pitié. Il est triste en effet, de voir qu'il se trouve parmi nous un canadien-français et un catholique qui se pose ainsi devant toute la Province comme une marionette que Clarke fait danser à son gré, là où il veut et comme il veut. Et ce qu'il a de plus affligeant en tout ceci, c'est que Martin est le seul à ne pas s'apercevoir du rôle de renégat et de bouffon que son ami Clarke de la *Gazette* lui fait jouer; il est seul à ne pas comprendre qu'en tout cela il ne fait de tort qu'à lui-même, s'il pouvait encore s'en faire.

Aujourd'hui, la réprobation universelle longtemps muette, s'attache publiquement à Clarke. Les honnêtes gens de tous les partis, catholiques, protestants, métis, canadiens-français, canadiens anglais gens de Québec, gens d'Ontario, tout le monde respectable se ligue contre l'infâme. Et s'il arrivait par malheur qu'il se trouvât un comté qui lui donnât l'élection, les autres provinces du Canada sauraient du moins avec quel immense mépris un tel acte est accuilli d'avance.

Clarke depuis son retour à Manitoba, s'est surtout efforcé de ruiner la réputation de l'Hon. M. Royal, qui a joui durant les huit dernières années de la confiance la plus entière et la plus méritée de son parti. Pour y arriver, Clarke n'a épargné ni les mensonges les plus effrontés ni les calomnies les plus grossières, ni les accusations les plus criminelles. Il n'avait lui-même rien à perdre, ni rien à risquer; et il savait qu'à force de mentir effrontément il finirait toujours par en laisser quelque chose dans l'esprit de quelques uns. Il supposait qu'une fois M. Royal écarté de son chemin, il devait facilement venir à bout des autres; c'est ce qui explique sa rage et son acharnement. La *Gazette*, depuis son apparition, ne s'est guère occupée d'autres hommes politiques que de l'Hon. M. Royal. Chaque numero contient invariablement trois ou quatre colonnes d'articles haineux et de tirades empoisonnées contre le représentant du parti français dans le gouvernement M. Royal a répondu dans le *Free Press* sur chaque point, et l'opinion publique, la population française en masse, le parti anglais; en un mot, tous les hommes qui raisonnent et qui savent les choses, n'ont pas cessé un seul instant d'être pour lui et avec lui. Le fait est consolant à constater; et s'il est pénible pour un homme politique d'être en butte aux viles insultes et aux basses accusations du premier renegat venu, il retrouve une nouvelle force et un nouveau courage dans la confiance de ses amis qui le connaissent et de son parti qui lui reste plus uni et plus fidèle que jamais.

ST. FRANCOIS-XAVIER OUEST.

L'Hon. M. Royal a reçu en date de mercredi 20 courant, l'offre de la candidature ministérielle dans l'importante division électorale de St. François-Xavier Ouest, signée par les citoyens dont voici les noms:

Burston, Magnus Paul Pierre, Paul Bernard. Gervais Alexis. Gervais Noël Ledoux Joseph. Laplante Cuthbert. Laplante Toussaint La plante Jean Baptiste, Gervais Jean Baptiste, Gervais Paul, Lefort Jean Baptiste. Lefort François, Piché François, Pattenaude Michel, St. Denis Joseph, Lafrenière Jean Baptiste, Malbœuf Pierre, Chalifoux Louis, Chalifoux Michel, Langan Michel. Houle Antoine, Brazeau Louis, Foy Toussaint, Pritchard William, Sr., Pritchard William, Jr., Fleurie Joseph, Fleurie Edouard, Langan, Jean Baptiste, St. Germain Hyacinthe, Trottier Paschal, Ledoux, Zastre Alexis, Allard Michel, Allard Ambroise, Trottier Vital, Vallee Louis. Laroque Daniel, Pritchard Charles, Poitras François. Zaste André, Richard Louis. Fidler François, Zaste Gonzague. Bernier Jean Baptiste, Boyer William, Thibert Elzéar. Lussier Toussaint. Déguire Médéric. Larocque Louis Bercier Joseph, Bercier William. Bercier Paul, Bercier Cuthbert. Delorme Urbain, Tourond Joseph. Thibert Alphonse, Taibert François. Thibert Pierre, Fidler William, Thorn George, Lépine Charles, Louville Louis. Beauchamp Jean Baptiste. Patenaude Cuthbert, Joseph Forget etc, etc.

L'Hon. M. Langevin.

On lit dans le journal des *Trois-Rivières*:

Aux élections générales du 17 septembre, le parti conservateur est sorti victorieux de la lutte, mais non sans avoir souffert des pertes serieuses comme cela arrive dans toutes les grandes batailles. C'est ainsi qu'au lendemain de la victoire Sir John A. McDonald et l'Hon. M. Langevin ne purent repondre à l'appel; ils etaient tombes au champ d'honneur.

Les liberaux étaient vaincus ils restaient avec la consolation d'avoir abattu les deux principaux chefs du parti adversaire

Les élections n'étant pas encore faites à la Colombie Anglaise, les électeurs de Victoria en profitèrent pour rappeler Sir John à la vie politique et pour lui remettre en main le commandement de l'élément conservateur anglais

Il restait à l'élément conservateur canadien-français de ne pas rester en arrière et de ramener dans l'arène celui qui avait conduit la lutte aux élections generales, l'Hon. M. Langevin.

Plusieurs districts electoraux se disputaient l'honneur de lui offrir un siége dans les districts de Québec, des Trois Rivières, de Richelieu et de Montreal.

Mais après la grande démonstration du 30 septembre, la division des Trois Rivières devenait tout naturellement celle qui pouvait offrir la plus ample compensation de sa défaite au compagnon de Sir John, puisqu'elle avait été le lieu de preference que les conservateurs avaient choisi pour y célébrer leur triomphe.

M. Macdougall, le député victorieux de cette division, a compris qu'il lui convenait dans les circonstances de s'effacer, et dans les intérêts du parti conservateur et de sa division, d'offrir son siége à l'Hon. Langevin.

Samedi dernier il transmettait en conséquence sa résignation au gouvernement et dès lundi le writ pour une nouvelle élection était lancé.

M. McDougall en agissant ainsi a montré beaucoup de loyauté envers son parti et une grande estime pour l'Hon. M. Langevin.

Depuis au delà de dix ans que M. Mcdougall représente la division des Trois Rivières, il avait eu aux dernières élections une nouvelle preuve qu'il possédait la confiance entière de ses électeurs et il pouvait bien garder son mandat pour poursuivre sa carrière politique; mais en face des intérêts de son parti il a préféré renoncer à tous les avantages que lui offrait sa place de député.

Cet acte est aussi honorable pour M. McDougall qu'il est élogieux pour l'Hon. M. Langevin.

La population trifluvienne nous parait unanime à le comprendre ainsi. Confiante dans son député elle eût eté heureuse de le posséder plus longtemps; mais puisque les évenements ont changé, elle s'est laissee facilement conduire du député au chef.

L'attente de la ville ne saurait donc être trompée. L'hon Langevin n'est pas un homme de taille ordinaire. La part marquante qu'il a prise aux événements politiques avant et depuis la confédération et l'acharnement qu'ont mis ses adversaires à le combattre le prouvent amplement. Sir John après avoir eu l'occasion de le connaitre intimement, pendant qu'ils étaient membres d'une même administration, n'a pas jeté en vain les yeux sur lui pour obtenir son aide dans la formation du nouveau cabinet. C'est qu'il sentait la force de son talent et la valeur de son expérience Le parti conservateur et le pays en beneficieront les premiers; mais notre division ne peut que gagner d'avoir un tel protecteur.

Nouvelles Canadiennes.

Un correspondant d'Outaouais dit que le lieutenant-général sir E. S. Smyth pendant son séjour en Angleterre, a conferé avec le gouvernement imperial au sujet d'etablissement d'une force militaire permanente en Canada, et qu'il a reçu des promesses de concours à la réalisation du projet. Cette rumeur et le fait de l'etablissement d'une garde permanente, à Rideau Hall, donnent credit à cette autre rumeur que l'hon. M. Masson présentera, à la prochaine session des Chambres fédérales, un projet de loi pour l'etablissement d'une force permanente et la reorganisation de notre système de milice.—*Journal de Québec.*

Il est rumeur, dans le monde politique de la capitale que M. Haggart, député de Lanark-Sud, va abandonner son siège dans la chambre des Communes, pous faire place à l'hon. M. Morris, que l'on considère déjà comme futur ministre.

Il parait d'après des lettres reçues d'Irlande, que le nouveau delégué apostolique au Canada et aux Etats-Unis, que Rome vient de nommer, Mgr. Gilloly, allèguerait son âge avancé et ses occupations multiples, pour ne pas accepter les responsabilités que lui impose cette mission importante.

Un correspondant d'Ontaonais dit que le déficit, cette année, dans le trésor de la Puissance, sera de près de $17,000,000.

En conséquence d'un tel état de choses, certains travaux publics vont être suspendus pour une année au moins, entre autres, les ameliorations de Carillon et de Sainte Anne. On presume que la mission de l'hon. M. Tilley, en Angleterre, est de chercher les moyens de surmonter ces difficultés financières.

Ci suit l'âge respectif de chacun des membres du nouveau cabinet fédéral;

Sir John A. McDonald.........63 ans.
Hon. S. L. Tilley.................60
" Alix. Campbell,..........56
" Dr. Tupper,.................57
" Jas. C.Aikens...............55
" John O'Connor,..............54
" MacKenzie Bowell,......55
" J. H. Pope,...............54
" H. L. Langevin,...........52
" J. C. Pope,.................51
" James McDonald, ... 50
" L. F. Masson,...............45
" S. F. G. Baby,...........44..

Nous reproduisons sous réserve ce qui suit du *Star*. dit la *Minerve* :

Il est assez probable que le parlement fedéral aura à discuter le projet de l'annexion de Terreneuve aux autres provinces de la Confeneration.

On dit que les habitants de Terreneuve sont en majorite en faveur de ce popjet et qu'ils vont insister pour que l'on construise un chemin de la Baie St-George à Terreneuve. La longueur de ce chemin serait de 280 milles, et, d'après l'opinion de M. Fleming, sa construction serait importante pour établir la voie de communication la plus courte entre l'Amérique et l'Europe.

Le projet que l'on propose aujourd'hui diffère un peu de celui qui a éte suggeré en premier lieu. On veut que le chemin désigné sous le nom de Chemin de fer de la Baie des Chaleurs soit construit d'un point convenable sur le chemin Intercolonial à la Baie de Paspebiac. De cet endroit les steamers transporteraient dans l'espace de vingt-quatre à trente heures les voyageurs ou les marchandises à la Baie St. George, d'où on les traverserait ensuite par l'Ile en chemin de fer jusqu'à St Jean où ils seraient embarqués à bord des vapeurs de la malle qui feraient la traversée de l'Atlantique dans cinq jours environ c'est-à-dire la traversée la plus courte qu'il soit possible de faire.

Les habitants de Terreneuve, dit on, appreciant les avantages que leur procurerait ce chemin, contribueraient géneresement au coût de sa construction et on croit qu'en somme, ce projet pourrait se réaliser à des conditions avantageuses.

Necrologie — Nous regretions d'apprendre la mort de l'hon. M. Renaud, ancien marchand de Montréal, membre de l'ancien Conseil Législatif de la Province du Canada pour la division De Salaberry depuis 1856 jusqu'en 1867, et membre du Sénat de la Puissance du Canada depuis 1867 jusqu'en novembre 1873. M. Renaud est décédé à Ste Martine, le 13 courant, à l'âge de 60 ans. il souffrait depuis au delà de dix ans de la maladie qui l'a conduite au tombeau.—Nos condoleances à la famille.

NOUVELLES LOCALES.

— Enfin le froid arrive.

— Les chemins sont devenus magnifique.

— Plusieurs personnes ont traverse la Rivière Rouge sur la glace mardi.

— La neige s'est fait attendre longtemps. mais elle a enfin fait son apparition mardi soir.

— Le Consul Taylor est parti vendredi pour un court voyage à St Paul.

— *International* est le titre d'un journal que M. C. S Douglas doit publier à Emerson.

— Le quatre Decembre sera observé comme jour d'actions de Gráces par toute la Puissance.

—Depuis plusieurs jours les trains du St. Paul et Pacifique viennent régulièrement à Pembina.

—Il est tombé huit pouces de neige la semaine dernière au Fort Pelly, Territoire du Nord Ouest.

— M. G. F. Baldwin doit fonder prochainement à Emerson un journal qui aura titre *Western Journal.*

— La date des élections est fixée : la nomination aura lieu le 11 Décembre,et la votation le 18 du même mois.

— On s'attend à voir l'embranchement de Pembina termine au commencement de la semaine prochaine.

— La traverse régulière de la Rivière Rouge a cessé de fonctionner lundi soir ; le bac est même resté pris dans la glace au milieu de la rivière.

— Il est question d'organiser un voyage de plaisir de Winnipeg à St. Paul, et de St. Paul à Winnipeg, aussitôt que le chemin de fer sera terminé.

— Oakes et Welch, accusés d'avoir volé des volailles à MM. Johnson, Rocon & Cie, ont subi leur procès mardi. Welch a été acquitté, et Oakes trouvé coupable.

— Le Steamer *Cheyenne* est arrivé samedi soir de West Lynne avec deux barges remplies de fret. Il est aujourd'hui dans ses quartiers d'hiver à l'entrée de l'Assiniboine.

— La nomination d'un député au Communes pour Marquette, en remplacement de Sir John A. McDonald. doit avoir lieu samedi, 30 courant. On croit que M. Ryan sera élu par acclamation

— Trois hommes. trouvés coupables d'avoir vendu des liqueurs enivrantes sur la section 15 du Pacifique Canadien, ont été amenés à la prison de Winnipeg où ils devront séjourner quelques mois.

— M. Taillefer gagne du terrain tous les jours à Ste. Agathe ; son élection est assurée par une grande majorité. Le pauvre écervelé qui a si piteusement représenté cette Division depuis quatre ans cherche encore à faire ces siennes. Il va se faire le colporteur et le traducteur des sales mensonges que le notoire Clarke publie dans sa feuille. Clarke possède là un fameux interprête : ils sont dignes l'un de l'autre.

— La semaine dernière, l'hon. M. Dubuc est allé rendre visite à ses electeurs de Ste. Anne. Il a tenu trois assemblées, une à la Pointe de Chênes, chez M. J. Bte. Grouette ; une à Clear Spring, chez M. McIntyre et l'autre à Caledonia, chez M. McVicar. Pendant la campagne électorale,M. Dubuc n'avait pu avant la nomination se rendre à Clear Spring ni à Caledonia, et c'était la première fois la semaine dernière, qu'il rencontrait les électeurs de ces deux localités. Ceux-ci ont paru bien apprecier cette démarche désintéressee de leur député aux Communes, et ne lui ont pas menagé les marques de leur satisfaction. M. Dubuc a l'intention de visiter, avant son départ pour Ottawa, les autres parties de son Comté, mais surtout les endroits où il n'a pu se rendre avant son élection.

—Aucun risque.—*L'Huile Electric de Thomas ! Vaut dix fois son pesant d'or. Et savez-vous quelque chose? Sinon, c'est le temps de l'essayer.* Le mal ne peut resister à l'application de cette huile. C'est la medecine à meilleur marché qui ait eté inventée. Une dose a gueri un mal de gorge ordinaire. Une bouteille a guéri des *bronchites.* Une valeur de cinquante cents a guéri un vieux rhume. Une ou deux bouteilles ont guéri de mauvais cas de maladie des rognons et hémorrhoides. De six à huit applications gueriront n'importe quel cas d'écorchures ou d'inflammations d'estomac. Une bouteille a guéri un mal de dos qui durait depuis huit ans. Daniel Clark, de Brookfield, Tioga County, Pa., dit : " J'ai fait trente milles pour me procurer une bouteille de votre huile, qui avait effectué une guerison merveilleuse d'un membre dévié. par six applications seulement." Un autre qui avait eu l'asthme depuis des années dit : " Je n'ai qu'une demi bouteille, et $100 ne me l'ôterait pas si je croyais ne plus en avoir."

Rufus Robinson, de Munda, N.-Y., écrit : " Une demi bouteille de votre huile éclectrique a fait recouvrer la voix à une personne qui n'avait prononcé un seul mot depuis cinq ans." Le Rév. J. Mallory, de Wyoming, N.-Y., écrit : " Votre huile éclectrique m'a guéri d'une bronchite dans une semaine."

Cette huile est faite et composée de six des meilleures huiles qui soient connues. Elle peut être employée à raison de cinquante cents de reste, et employée aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur et produira les mêmes résultats, et est considérée comme supérieure à ce qui ait jamais été inventé. En fesant usage de cette huile elle vous épargnera beaucoup de douleurs et beaucoup d'argent.

Se Méfier des contrefacons.—Demandez l'huile Eclectrique du Dr. Thomas. Voyez à ce que la signature de *S. N. Thomas* soit sur l'enveloppe et les noms de Northrop & Lyman empreints sur la bouteille. Vendu par tous les détailleurs de medecines. Prix 25 cts.

NORTHROP & LYMAN, Toronto ut, Proprietaires pour la Puissance du Canada.

Note.—*Electrique.*—Choisie et electrifiée.

BAZAR DES SOEURS DE LA CHARITE.

Les Sœurs de la Charité doivent ouvrir un Bazar à Winnipeg le 3 Décembre ; ce bazar durera trois jours, Mardi, Mercredi et Jeudi ; mais Mercredi etant un jour d'Actions de Grâces, les salles du bazar ne seront ouvertes que dans l'après-midi, tous les soirs, il y aura de la musique. Le Bazar est sous le patronage des Dames de Winnipeg et de St. Boniface : le profit doit être employé à aider l'Hopital et l'Orphelinat des Sœurs de la Charité.

Il suffit de reflechir au bien opéré dans ces institutions pour convaincre tout cœur genereux de la nécessité d'aider de pareilles œuvres, et par consequent de favoriser autant que possible le succès du Bazar.

1o. L'Orphelinat de St. Boniface nourrit, habille et instruit 36 petites filles, qui sans la charite des bonnes Sœurs, seraient condamnées à la misère, à la souffrance et à l'ignorance.

2o Le tableau suivant donnera une idee du nombre de malades soi nés à l'Hopital de St. Boniface depuis le 1er janvier jusqu'au 31 Octobre 1878, ainsi que le nombre de jours passés à l'Hopital, et le lieu d'où les malades sont venus.

Localités.	No. de malades.	No. de jours.
Ville de Winnipeg.	23	793
Chemin de fer P. C.	16	412
Paroisse de St. Boniface	6	158
Paroisse de Lorette.	2	114
Paroisse St Laurent Lac Manitoba.	2	30
Paroisse Ste. Anne des Chênes	2	15
Paroisse St Andrew.	1	112
Paroisse St. Norbert	1	17
Pembina.	1	10
Branche de Pembina (Railroad.)	1	8
Sunnyside.	1	4
11	56	1672

VARIETES.

—Les époux sortent de l'église. Un des témoins s'approche de la mariée et lui dit :

—On voit bien que le mariage est une chose grave. Tout votre corps tremblait ; c'est à peine si l'on a entendu votre *oui*.

—Que voulez-vous, répondit la mariée avec une grande ingenuité, je ne m'étais jamais trouvée à pareille affaire. Une autre fois. je le dirai plus haut.

∴

A Béjar, trois tailleurs s'établissent dans la même rue.

Celui qui, le premier eut fini son installation. prit pour enseigne :

—Le meilleur tailleur de l'endroit.

Le second renchérit en mettant sur la sienne :

—Le meilleur tailleur du monde entier

Le dernier alors mit modestement, au-dessus de son magasin, l'inscription suivaante :

—Le meilleur tailleur de la rue.

∴

Flaneries.—On parle d'un mariage qui vient de se celebrer il y a quelques jours.

—La jeune mariée est charmante, mais le mari est terriblement laid. Pauvre fille !

—Pas si à plaindre ! La veille du mariage, il lui afait un cadeau d'un titre de rente de 15,000 francs.

—Vous m'en direz tant ! C'est le présent qui a fait oublier le futur.

∴

—Mme Cornul était en reputation pour ses bons mots. Mme de Saint-Loup étant allé lui faire visite, lui dit après avoir passé plus d'une heure avec elle :

—Madame, on m'avait bien trompée en me disant que vous avez perdu la tête.

Voyez, lui répondit Mme Cornue, le fond que l'on doit faire sur les nouvelles : on m'avait dit à moi que vous avez retrouvé la vôtre !

∴

—Un anglais, entrant avec sa société dans un endroit où l'on vend à boire, et voulant faire voir qu'il savait parfaitement le français, appelle en disant : Célibataire (pour garçon), une bouteille de cercuil (bière) et deux miroirs (glaces) à la vanille.

Un autre disait à son cordonnier qu'il lui avait fait des bottes trop équitables (justes.)

Un autre, en entrant au spectacle, demanda un billet pour une loge rôtie (grillé).

Un autre avait rencontré, disait-il, dans la rue St. Honoré, un bouilli (bœuf) furieux qui avait manqué de l'encorner.

AVIS.

Est par le présent donné qu'une demande sera faite à la prochaine session de la Législature de Manitoba pour un Acte pour incorporer les Sœurs des SS. Noms de Jesus et Marie, sous le nom et forme de " La Corporation des Revdes. Sœurs des SS. Noms de Jesus et Marie, de la Cité de Winnipeg."

J. DUBUC

Avocat des Requerantes [illegible] Nov 1878

Législature Provinciale.

AVIS.

Substance des règles et règlements relatifs aux avis qui doivent être donnés au sujet des Bills Privés.

Les personnes qui ont l'intention de s'adresser à la Legislature de Manitoba pour demander la passation des Bills Privés impliquant un privilège ou profit exclusif, soit privé ou collectif, ou l'amendement d'un Acte anterieur de même nature, soit notifiées qu'en vertu des reglements de l'Assemblée Legislative publiés au complet dans la *Gazette de Manitoba,* elles sont tenues d'en donner un avis de quatre semaines dans la dite *Gazette de Manitoba* et dans deux autres papiers-nouvelles publiés en langue anglaise, et dans un publié en langue française, et de transmettre au Greffier de la Chambre, copies des papiers-nouvelles contenant la première et dernière insertions de tel avis.

Toute personne demandant la passation d'un Bill Privé est tenue de deposer entre les mains du Greffier de la Chambre, dans le cours de la semaine qui suivra la publication de tel avis dans la *Gazette de Manitoba,* copie du dit Bill, avec une somme suffisante pour en payer l'impression et la traduction, à part les frais d'impression de l'Acte dans les Statuts.

Nulle demande de Bills Privés ne sera reçue par la Chambre après les premiers cinq jours de la Session.

THOMAS SPENCE,

Greffier de l'Assemblée Législative.

St. Boniface, 6 Novembre, 1878.

AVIS.

Le Dr. T. Fafard, a ouvert un bureau à St. Boniface, Avenue Tache, au-dessus du Magasin de M EDOUARD PRINCE.

Heures de Bureau, de 8 heures à 10 heures A. M., de 1 à 3 P. M. et de 6 heures à 8 heures P. M.

AVIS.

Demande sera faite à la prochaine Session du Parlement du Canada, pour la passation d'un Acte pour incorporer une Société pour la construction d'un chemin de fer depuis la frontière des Etats-Unis, à l'ouest de la Rivière Rouge, jusqu'à Winnipeg et de là à l'ouest jusqu'à l'intersection du chemin de fer Pacifique Canadien ; aussi, un embranchement qui se relierait au tronc ci-dessus à un endroit sur la Rivière, Rouge à Winnipeg ou plus bas, avec pouvoir de construire des lignes télégraphiques en rapport avec les susdites voies ferrées.

GILBERT McMICKEN,

pour lui-même et ses associés

Winnipeg 22 Novembre, 1878.

AVIS.

Est par le présent donné qu'une application sera faite à la prochaine session de la Législature de Manitoba, pour un Acte, pour amender l'Acte amendé de 35 Vict. Chap. 17, intitulé : " Un Acte pour amender l'Acte, pour incorporer l'Evêque Catholique de St. Boniface.

J. DUBUC,

Avocat du Requerant.

St. Boniface, 26 Novembre, 1878.

Applicants pour Hotels et Epiceries.

Pour la Province de Manitoba

HOTELS.—A. Streison, St. François Xavier Est.

C. H House St. François Xavier Ouest.

F. Fulcher, St. Andrew Sud.

W. Porter, St. Andrew Nord.

Bell & Blake, F. Forest, Portage la Prairie.

W. E. Spence, F. Pagerie, T. S. Garrison, Baie St. Paul.

J. West, McDonell & McLean, J. Caldwell, Selkirk Ouest.

W. Stenson Headingly.

J. White, St. James.

G. Taylor, Poplar Point.

J. Morris, Winnipeg.

C. Prud'homme, St. Charles.

Lennon & Fullerton, C. P. McLean, Emerson.

S. Wrore, Scratching River.

GROCERIES. A. McLean, Selkirk Est.

W. H. Fonty, Poplar Point.

G. FONSECA.

Pr. des Licences.

Bureaux du Gouvernement,
Winnipeg, 11 Novembre, 1878.

Il a plu à Son Honneur le lieutenant-gouverneur de faire les nominations suivantes :

Pour être Juges de Paix :

Pour le Comté de Selkirk :

William Alfred Loucks, de la paroisse de St. Paul, Ecuyer;

Pour le Comté de Marquette Ouest :

Peter H. Ball, de Totogon, Ecuyer, John C. Ball, de High Bluff, Ecuyer et W. H. Campbell, de Gladstone, Ecuyer.

Pour être Greffier *pro tem* du Conseil Exécutif de Manitoba :

Rice M. Howard, Ecuyer, en remplacement de Aimé Gelinas, Ecuyer, qui a résigné.

Pour être Constable pour le Comté de Selkirk :

Jean George Pelletier, de St. Boniface, Gentilhomme.

Pour être Député Trésorier :

Alexander Begg, de la Cité de Winnipeg, Ecuyer, en remplacement de Edward Romans, qui a résigné

Pour être membres de le Section Protestante du Bureau d'Education, en conformité de la 40ème Vict., Cap. 12 section 8, des Statuts de Manitoba.

Capitaine Wm. Kennedy, de St. Andrew, William B. Hall, de Headingly, Stewart Mulvey et William Hespeler, de la Cité de Winnipeg Ecuyers, en remplacement de William Kennedy, William B. Hall, Stewart Mulvey et J. B. Robinson, Ecuyers.

Le Révérend Alexander Matheson, de Little Britain, en remplacement du Révérend John Black, qui a résigné.

Pour être Gardien d'Enclos pour Clandeboye ;

James Smith, de Clandeboye, Gentilhomme.

Il a plu à Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur de sanctionner le changement et l'érection des nouveaux arrondissements scolaires suivants, recommandés par les Section Protestante du Bureau d'Education :

L'arrondissement Scolaire de Burnside sera changé de manière à inclure les sections 1 et 12 township 12 rang 8 ouest, et les sections 25 et 36 township 11 rang 8 ouest, lesquelles sections ont recemment été incorporés dans le district de Mount Pleasant. Ces changements auront force de loi à la fin de la présente année scolaire.

NOUVEAUX ARRONDISSEMENTS SCOLAIRES

Lorne.

Cette arrondissement sera formé dans le township 2 rang 7 Ouest et borné comme suit :

Commençant au poteau du demi mile ou centre du côté est de la section 1, de là courant à l'ouest jusqu'au centre de la section 4, de là au nord jusqu'au centre de la section 28, dela à l'est jusqu'au poteau centre du côté est de la section 25 pour de là aller au sud jusqu'au point de départ.

Oaklands.

Comprenant les sections 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 32, 33, 34, 35, 36 township 13 rang 7 ouest, les sections 1, 2, 3, 4, township 14 rang, 7 ouest, et les sections 7, 18, 19, 30, 31, township 13 rang 6 ouest.

Newton.

Comprenant les sections 3, 4, 5 6, 7, 8, 9, 10, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21 22, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, township 5 rang 4 ouest, et les sections 1, 2, 11, 12, 13, 14 23, 24, 25, 26, 35, 36, township 5 rang 5 ouest

---

PROCLAMATION.

CANADA—PROVINCE DE MANITOBA.

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume Uni de la Grande Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

[L. S.]

JOSEPH CAUCHON,
Lieut.-Gouverneur

A nos fidèles et bien aimés les Membres élus pour servir dans l'Assemblée Législative de Notre Province de Manitoba, sommés et appelés à une Assemblée de la Législature de notre Province de Manitoba, en Notre Ville de Winnipeg, qui devait se tenir et avoir lieu le dix-septième jour du mois d'Octobre dernier et à chacun de vous.

SALUT.

ATTENDU que l'Assemblée de la Législature de la Province de Manitoba se trouve convoquée pour le dix-septième jour du mois d'Octobre auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être presents.

Sachez maintenant que pour diverses causes et considérations et pour le plus grand aise et commodité de nos bien-aimés sujets, nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil Exécutif de Notre Province de Manitoba, de vous exempter et chacun de vous, d'être présents, au temps susdit, vous convoquant et par les présentes vous enjoignant à chacun de vous, de vous trouver avec nous, en notre Ville de Winnipeg, Mardi le trente-et-unième jour du mois de Décembre prochain, pour y prendre en considération l'état et le bien-être de notre dite Province et y faire ce qui pourra sembler nécessaire, ce à quoi vous ne devez manquer.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre nos présentes lettres patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de Notre dite Province de Manitoba. TÉMOIN Notre Fidèle et Bien Aimé l'Honorable JOSEPH CAUCHON, Lieutenant-Gouverneur de Notre dite Province de Manitoba, Membre de Notre Conseil Privé pour le Canada, etc., etc. En Notre Hôtel du Gouvernement à Fort-Garry, le onzième jour de Novembre dans l'année de Notre Seigneur mil huit cent soixante-et-dix-huit et de Notre Règne la Quarante-deuxième.

Par ordre,

C. P. BROWN,
Secrétaire-Provincial.

JOSEPH CAUCHON,
Lieut.-Gouverneur.

PROCLAMATION.

CANADA—PROVINCE DE MANITOBA.

VICTORIA, par la Grâce de Dieu Reine du Royaume Unis de la Grande Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc.,

[L. S.]

A tous ceux à qui les presentes parviendront ou qu'elles pourront concerner.

SALUT :

ATTENDU qu'il est de notre devoir de reconnaître publiquement les bienfaits que nous avons reçus du DIEU TOUT PUISSANT, et specialement de lui rendre de dignes actions de grâce pour la moisson abondante que dans sa bonté il lui a plus de nous accorder, et aussi pour le bienfait de la paix, qui n'a pas été troublée durant tout le cours de la présente année.

Sachez maintenant que du consentement et de l'avis de Notre Conseil Exécutif nous avons fixé Mardi le quatrième jour de Décembre prochain, pour être observé comme jour d'ACTION DE GRACE PUBLIQUES AU DIEU TOUT PUISSANT, pour les bienfaits et les grâces susdites et nous invitons tous nos loyaux sujets de Notre dite Province de Manitoba, à observer le dit jour comme tel.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre nos présentes lettres patentes et à icelles fait apposer le grand Sceau de Notre dite Province de Manitoba. TÉMOIN Notre Fidèle et Bien-Aime l'Honorable Joseph Cauchon, Lieutenant Gouverneur de Notre dite Province de Manitoba, Membre de Notre Conseil Privé du Canada, etc., etc., etc. En Notre Hôtel du Gouvernement à Fort Garry, ce onzième jour de Novembre, dans l'année de Notre Seigneur, mil huit cent soixante-et dix huit, et de Notre Règne la quarante-deuxième.

Par ordre,

C. P. BROWN,
Secrétaire Provincial.

AVIS.

[Extrait des règlements relatifs aux Bills Privés 1877.]

BILLS PRIVÉS.

Toute demande des Bills Privés étant proprement des sujets du ressort de sla Législature de la Province de Manitoba suivant l'intention de " l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867 " soit pour la construction d'un pont, d'un chemin de Fer, d'un chemin à Barrières, où d'une ligne Telegraphique, d'un Canal, Ecluse, Digue ou Glissoire, ou autres travaux semblables ; soit pour l'octroi d'un droit de Traverse soit pour la construction de travaux pour l'approvisionnement du gaz ou de l'eau : l'incorporation de métiers ou profession, ou d'une compagnie à Fonds Social : l'incorporation d'une Cité, Ville, Village, ou autre Municipalité, le prélèvement de cotisation locale ; la division d'un comté pour des fins autres que celles de la représentation du Parlement, ou d'un canton : le changement du chef lieu d'un Comté, d'une Ville, ou de Bureaux : Locaux le règlement d'une Commune ; l'arpentage d'un Canton, d'une ligne ou d'une concession ; ou pour octroyer a qui que ce soit des droits ou privilèges exclusifs ou particuliers, ou pour la permission de faire quoi que ce soit qui pourrait compromettre les droits ou la propriété d'autres individus, ou se rapportant à une classe particulière de la société ; ou pour faire aucun amendement d'une nature semblable à un Acte antérieur,—exige la publication d'un avis spécifiant clairement et distinctement la nature et l'objet de la demande qui devra être publiée comme suit, savoir :

Un avis insére dans la *Gazette Officielle*, en français et en anglais et dans un journal publié en anglais et dans un autre publié en français dans le District auquel s'applique la mesure demandee ou dans l'une et l'autre langue, s'il n'y a qu'un seul journal : ou s'il n'y existe pas de journal, la publication dans les deux langues se fera dans la *Gazette Officielle* et dans un journal du District voisin.

Ces avis doivent être publiés dans chaque cas pendant une période d'au moins trente jours durant l'intervale de temps ecoulé entre la clôture de la session précedente et la prise en consideration de la pétition.

Avant d'adresser à la Chambre aucune Pétition demandant la permission de présenter un Bill Prive pour la construction d'un Pont de Péage, les personnes se proposant de faire cette pétition, doivent en donnant l'avis prescrit par la règle précedente et de la même manière, donner aussi avis des peages qu'elles se proposent d'exiger, de l'etendue du privilége, de la hauteur des arches, de l'espace entre les culées ou piliers pour le passage des radeaux et navires, et mentionner aussi si elles ont l'intention de construire un pont tournant, ou non, et les dimensions du pont tournant.

(Signé) THOMAS SPENCE,
Greffier de l'Assemblee Législative.

PARLEMENT FEDERAL

Substance des Règles relatives aux avis de Bills Privés.

Les personnes qui se proposent de s'adresser au Parlement pour obtenir la passation des Bills Privés, pour obtenir la concession de certains droits privilèges ou profits exclusifs ou particuliers ou ayant pour objet quelque amendement de même nature d'un acte antérieur, sont notifiées que par les règles des deux chambres du Parlement, publiées au long dans la Gazette du Canada, elles sont requises de donner deux mois d'avis de leur demande dans la Gazette du Canada et dans un journal publié dans le comté ou district concerne et de transmettre au Greffier de chaque chambre, copies des journaux contenant la première et dernière insertion de tel avis. Dans les provinces de Québec et de Manitoba, l'avis devra être publié dans les langues anglaise et française.

Et toute personne qui demandera un Bill Privé devra, huit jours avant l'ouverture du Parlement de oser entre les mains du greffier de la Chambre où le Bill devra être introduit, une copie de tel bill avec une somme suffisante pour en payer la traduction et l'impression. Entre la deuxième lecture du bill et sa prise en considération par le comité auquel il est référé le requérant paiera un droit de $200, en sus des frais d'impression de l'acte dans les statuts.

Aucune demande pour un Bill privé n'est reçue par l'une ou l'autre chambre apres l'expiration des premiers dix jours de la session.

ROBERT LEMOINE,
Greffier du Sénat.

ALFRED PATRICK,
Greffier des Communes Canada

Ottawa, 24 Sept. 1878.

(Circulaire.)

RUE DOWNING.

24 Août 1878.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous transmettre pour être publiée dans la Colonie sous votre Gouvernement, l'avis ci joint concernant un prix de £100 offert par M V. F. Benett Stanford. M. P., pour un Essai sur l'Hydrophobie sa nature, son préservatif et son traitement ; ce prix devant être adjuge par le College Royale des Médecins, Londres.

J'ai l'honneur d'être,
Monsieur,
Votre très-humble serviteur.

M. E. HICKS BEACH.

A l'officier administrant le Gouvernement du Canada.

PRIX de cent louis offert par V. F. Bennett Stanford, Ecuyer M.P., pour un Essai sur l'Hydrophobie, sa nature, son préservatif et son traitement. Ce prix sera adjugé par le Collége Royale des Médecins de Londres.

Conditions du concours pour ce prix

(1.) L'Essai devra être en langue anglaise, ou bien être accompagne d'une traduction anglaise.

(2.) L'Essai devra être livré au Collége le ou avant le 1er Janvier, 1880.

(3.) Chaque essai devra être accompagné d'une enveloppe scellée, contenant les nom et adresse de l'auteur, et portant une devise à l'extérieur. L'Essai portera aussi la même divise.

(4.) L'Essai pourra être le travail collectif de deux auteurs ou plus.

(5.) Si l'Essai n'est pas publie par l'auteur dans le cour d'un an, il deviendra la propriété du Collége.

(6.) Le prix ne sera adjuge que dans le cas où un essai meritoire suffisant sera soumis.

Les questions que le Collége juge les plus nécessaires d'être approfondies sont les suivantes :

(a.) L'origine et l'histoire de l'apparition de la maladie de la rage plus particulièrement dans le Royaume-Uni et ses celonies.

(b.) Le meilleur moyen de prévenir la maladie de la rage.

(c.) Les signes caracteristiques de la rage durant la vie, et les modifications anatomiques et chimiques qui accompagnent la maladie dans ses diverses phases successives, plus particulièrement dans les commencements.

(d.) L'origine de l'hydrophobie chez l'homme.

(e.) Les changements morbides chimiques et anatomiques qu'on remarque chez ceux attaqués de la maladie, plus particulièrement là où les organes du systeme nerveux et les glandes salivaires sont le siége de la maladie

(f.) Les symptômes de la maladie, particulièrement dans sa première phase, tels que démontres dans des cas bien étudiés.

(g.) La diagnose de la maladie dans des cas douteux d'après des conditions qui lui ressemblent plus ou moins.

(h.) Le temps que l'on prétend que la maladie reste cachée.

(i.) L'efficacité des divers remèdes et moyens de combattre la maladie qui ont été proposés, et quel mode de traitement soit prophylactique ou curatif, il serait le plus desirable de recommander d'essayer à l'avenir.

AVIS PUBLIC

Avis public, est par les présentes donné que, en conformite de la 39eme Vic. cap 10 des statuts de Manitoba, et sur le rapport de l'Honorable Ministre des Travaux Publics il a plu à Son Honneur le Lieutenant Gouverneur en Conseil d'ouvrir au trafic un chemin public de l'établissement de Springfield jusqu'au grand chemin dans la Paroisse de Kildonan du Coté Est de la Rivière Rouge. Le dit chemin est déclaré par les présentes être un chemin public pour toutes intentions et fins quelconques.

C. P. BROWN,
Secrétaire Provincial.

AVIS

Les soussignés feront application à la prochaine Session de la Legislature Locale aux fins d'obtenir un Acte pour l'incorporation du chemin de fer Selkirk, Rockwood, Woodland, et des Comtes de l'Ouest, avec pouvoir de bâtir, construire, maintenir et mettre en operation une ligne simple ou double de chemins de fer et de telégraphe électrique depuis la Ville de Selkirk à travers la division électorale de Rockwood, jusqu'à un point à ou près la frontière Ouest de la Province.

JOHN ROSS.
THOS. HOWARD
SEDLY BLANCHARD,
S. L. BEDSON.

AVIS.

Avis est par le présent donné qu'on fera à la prochaine Session de la Législature Locale, application pour demander l'incorporation du chemin de fer de Winnipeg et de l'Ouest " Winnipeg and Western Railway," avec pouvoir de bâtir, construire, maintenir et mettre en operation une ligne simple ou double de chemin de fer, et un télégraphe électrique depuis la Cite de Winnipeg, au Nord de la Rivière Assiniboine, jusqu'à un point à ou près les limites de la Province de Manitoba

WALKER & BIGGS,

Solliciteurs pour les applicants.

Winnipeg, 18 Novembre, 1878.

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Francis McMicken et Taylor.

FAILLI :

Une première et dernièr feuille de dividende a été préparee ouverte à objection, au Bureau de Evans et Riddell, No 2, rue St Jean, Montréal, jusqu'à Mardi, le neuvième jour de Décembre prochain aprés quoi tel dividende sera payé.

EDWARD EVANS,
Syndic Officiel.

Montréal, 7 Novembr e.878.

ERRATUM.

Dans la *Gazette de Manitoba* du 9 Octobre dernier, *au lieu* de Judson V. Morris ; *lisez* Arthur Judson Morris ; *et au lieu de* J. Pratt *lisez* Walter J. M. Pratt.

ABONNEZ-VOUS

AU

JOURNAL "LE METIS."

Le seul Organe Francais publie dans le Nord-Ouest.

Le prix de l'Abonnement est de $2 50 par Annee,

PAYABLE D'AVANCE.

Tous ceux qui desireront le recevoir voudront bien s'adresser a C. S ROYAL, Gerant.